

Il faut remanier le Règlement, si nous ne voulons pas que les Canadiens perdent le peu de considération qui leur reste pour notre institution. On a dit que la télévision des débats rehausserait le prestige des Communes. C'est ce que je pensais, moi aussi, mais je commence à me rendre compte que la télévision ne fait que montrer à quel point nous avons perdu du terrain sous le gouvernement actuel, et je le déplore.

● (1502)

Le gouvernement n'a rien à craindre d'une forte opposition. Une bonne opposition assure un bon gouvernement. Elle ne peut être efficace si on lui lie les mains et qu'on lui refuse le droit de tenir le gouvernement responsable des fonds publics.

J'avoue qu'il était impossible de maintenir le système du comité des subsides suivant lequel les prévisions étaient présentées à la Chambre et chaque député avait le droit d'exposer ses plaintes et retarder l'adoption des crédits. Il a fallu changer ce système parce que le pays devenait trop complexe; pour cette raison, l'on a préconisé le renvoi des prévisions aux comités. Toutefois, il doit y avoir un moyen de renforcer la structure des comités pour que les ministères, les ministres et leurs fonctionnaires sachent qu'ils devront, à ces comités, non seulement expliquer leurs prévisions mais également rendre compte des dépenses de l'année précédente. Ils devraient savoir qu'ils s'exposent à des sanctions de la Chambre s'ils n'expliquent pas convenablement leurs prévisions et ne justifient pas leurs dépenses de l'exercice précédent.

A moins que cette discipline ne soit maintenue, la structure s'écroulera et sera tout à fait inutile. J'espère que grâce à l'adoption de ce projet de loi à la création du poste de contrôleur général nous parviendrons au cours de la prochaine législature, à nous attaquer au problème. De fait, je sais que nous le ferons, car la prochaine législature fédérale sera dirigée par un gouvernement conservateur et notre chef s'est engagé à rendre le Parlement plus efficace, à réorganiser les comités de la Chambre en leur accordant un personnel de soutien et en leur confiant un rôle permanent d'enquête.

C'est un problème que la Chambre avait abordé durant la dernière session et nous avons renvoyé la question au comité permanent de la procédure et de l'organisation. Les membres du comité se sont entendus au sujet des diverses questions y compris la réorganisation des comités. Nous avons proposé, par exemple, que le comité des dépenses qui remplirait en permanence des fonctions parallèles à celles du comité des comptes publics pourrait convoquer n'importe quand un ministre pour examiner un aspect quelconque de ses dépenses durant l'année. C'est une réforme qui se fait attendre depuis longtemps. Je suis fier de pouvoir dire à la Chambre que ces réformes seront effectivement faites durant la prochaine législature du Canada, à la faveur du changement de gouvernement.

Administration financière—Loi

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) accepterait-il une question?

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Est admettrait-il une question du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre?

M. McGrath: Oui, monsieur l'Orateur.

[Français]

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, j'ai beaucoup de respect pour l'honorable député et j'aimerais savoir si les trois rapports qui ont été préparés par le Comité de la procédure et de l'organisation devaient être présentés au caucus respectif des partis. De plus peut-il confirmer à la Chambre si le caucus de son parti a effectivement ratifié ces trois rapports, puisque jamais par la suite son parti ne nous a fait part de son acceptation des rapports en question, car il nous aurait fait plaisir de ce côté-ci de la Chambre de les entériner beaucoup plus tôt, parce que, nous, nous préconisons une réforme en profondeur des procédures de la Chambre depuis fort longtemps. Je peux assurer l'honorable député que ce genre de réforme était très acceptable par les ministériels.

[Traduction]

M. McGrath: Il me fait grand plaisir de répondre à la question de mon collègue le secrétaire parlementaire du leader gouvernemental à la Chambre, pour lequel j'ai le plus grand respect. Je dois dire toutefois que sa question est une marque d'ignorance. Je le dis à regret, car il n'était pas secrétaire parlementaire du leader gouvernemental à la Chambre au cours de la dernière session, même s'il siégeait, je crois, au comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Pinard: C'est exact.

M. McGrath: Et il y a bien travaillé. Le rapport de ce comité, qui renfermait les trois rapports évoqués par le député, n'est pas revenu à la Chambre à cause de l'entêtement, de l'intransigeance et de l'obstination de son collègue le leader du gouvernement à la Chambre. Il n'a pas voulu admettre les compromis que l'opposition proposait, car il estimait que cela amènerait le gouvernement à trop céder. Quant à nous, nous étions disposés à faire des concessions. Comme l'indique mon collègue, le leader à la Chambre de l'opposition, nous étions disposés à faire des concessions, à faire beaucoup de chemin. Le gouvernement ne l'a pas voulu parce qu'à l'époque, cela ne cadrerait pas avec la stratégie parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, et malheureusement les travaux du comité sont restés en plan à la fin de la session.

M. Pinard: Auriez-vous l'obligeance de répondre à ma question?